

N°06

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François (à partir de 19h50)
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude (à partir de 19h50)
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles (à partir de 21h58)
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asais
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)
LARDIC Stéphane
WAVELET Manuel

GAUTHIER Raymond
CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)
CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)
PERRAN Dominick
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BOITTE Gilles
RATNATHURAI Ziromi
MOILIME Hassanata
AGUIREBENGOA Carole
LIBERT Amand
BOREL YERETAN Stéphanie
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer

donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h58 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 00h31 à

PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
MERIGUET Dominique
BASTARAUD Sébastien
BENAMMOUR Mériem
BLANCHET Stéphane
BACH RUSSO Safia
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
HAMDAOUI Naïma
PERRAN Dominick
CHANTRELLE Laurent

Excusés et absents

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Affaires Financières
Service émetteur : Direction des Ressources Financières

Objet : Budget principal Ville – Modification de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU plus particulièrement les articles L 1612-12, L 1612-13, L2121-14, L2121-31, L 2313-1 et L 2341-1 relatifs aux compte administratif et compte de gestion (approbation, transmission et publicité) ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs

VU sa délibération n°5 du 15 février 2022 portant adoption de la reprise par anticipation des résultats 2020

VU sa délibération n°3 du 30 juin 2022 portant adoption du compte de gestion du budget principal de la Ville de Sevrans établi par le Trésorier Principal

VU sa délibération n°7 du 30 juin 2022 portant adoption du constat et affectation du résultat du compte administratif 2020

VU sa délibération n°5 du 13 novembre 2022 portant vote de la décision modificative n°2

CONSIDERANT que le Compte Administratif du budget principal de la Ville de Sevrans présente un excédent en section de fonctionnement de 18 660 606,15 euros;

CONSIDERANT que le Compte Administratif du budget principal de la Ville de Sevrans présente un résultat de clôture négatif en section d'investissement de 8 158 656,31 euros et un solde des restes à réaliser négatif de 2 993 171,32 euros ; soit un besoin de financement de 11 151 827,63 euros,

CONSIDERANT la reprise définitive des résultats pour l'exercice 2021 du 30 juin 2022 comme suit :

Article 001 : «déficit d'investissement reporté » :	8	158	656,31
euros			
Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté » :	18	660	606,15
euros			

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 suite à la décision modificative n°2 portant sur des ajustements de crédits budgétaires;

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité

Adopté par	34 voix	Majorité
Présents ou représentés	45 voix	
Exprimés	43 voix	
Pour	34 voix	
Contre	9 voix	Groupe "Aimer Sevrans", Groupe "Vers une nouvelle dynamique"
Abstention		
NPPV	2 voix	Mme Saki, M. Jous

ARTICLE 1 : Approuve la modification de la reprise définitive des résultats pour l'exercice 2021 comme suit :

Pour le budget principal :

Article 002 : « recette de fonctionnement reportée » : euros	1 897 885,21
Article 001 : « déficit d'investissement reporté » : euros	8 158 656,31
Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté » : euros	16 762 720,94

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : - Monsieur le Comptable Public


Le Maire
Stéphane Blanchet

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022